

MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

2019-12-02

PROCÈS-VERBAL DU 2 DÉCEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanel tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à Albanel, le lundi 2 décembre 2019 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller
Jason Turner, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

En date du 2 décembre :

- Tous les élus municipaux ont remis leur déclaration d'intérêts financiers;
- Aucun élu municipal n'a remis de déclaration mentionnant qu'ils ont reçu un ou des avantages supérieurs à 200 \$ au cours de l'année 2019.

ORDRE DU JOUR

- 1.** Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019
- 4.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1** Acceptation de la liste des comptes de novembre 2019
 - 5.2** Rapport des revenus de novembre 2019
 - 5.3** Nomination du maire suppléant
 - 5.4** Fixation des dates des séances ordinaires pour l'année 2020

- 5.5 Liste des comptes dus envers la Municipalité
- 5.6 Autorisation de paiement de terrains appartenant à Mme Yvette Goudreault
- 5.7 OMH de Maria-Chapdelaine – Budget 2019 révisé
- 5.8 Offre d'achat – Présentation d'une offre à monsieur Ghislain St-Pierre
- 5.9 Acceptation de l'offre d'achat d'Excavation Propel inc. pour un terrain situé sur la rue Auguste-Néron
- 5.10 Programme d'aide à l'entreprise – Demande de deux entreprises
- 6. TRANSPORTS**
 - 6.1 MTQ – Reconduction de l'entente pour le service de signaleurs en cas de tempête
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1 COMBEQ – Adhésion 2020
 - 8.2 Adoption du Règlement d'amendement n° 19-246 modifiant le Règlement de zonage n° 11-158 afin d'enlever l'usage (Ra) Récréation urbaine dans la zone C07
 - 8.3 Adoption du second projet de Règlement d'amendement n° 19-247 modifiant le Règlement de zonage n° 11-158 et ses amendements afin de permettre des aménagements récréatifs estivaux dans la zone R76
 - 8.4 Norda Stelo – Acceptation de l'offre de services pour le développement d'une rue pour industries légères
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
- 10. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS**
 - 10.1 Demandes de dons et commandites pour le mois de décembre 2019
- 11. RÉOLUTIONS**
 - 11.1 Régie intermunicipale de sécurité incendie du secteur GEANT – Budget 2020
 - 11.2 Municipalité de Saint-Stanislas – Renouvellement du protocole d'entente
 - 11.3 Demande d'appui et demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local
 - 11.4 InterAide – Inscription à la plateforme en matière de sécurité civile
- 12. FORMATIONS**
- 13. INFORMATION**
- 14. INVITATIONS**
 - 14.1 Corps de cadets 1497 de Normandin – Compétition de tir
 - 14.2 La Fondation canadienne du rein – Marche et course du rein 2020
- 15. CORRESPONDANCE**
 - 15.1 MSP – Désignation à la municipalité pour bénéficier du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents.
 - 15.2 MELCC – Avis de non-respect des fréquences d'échantillonnage d'eau potable au Parc Pagé

15.3 Club de la Gaieté d'Albanel, Service d'accueil et Fabrique d'Albanel – Demande de révision d'une décision du conseil concernant la location de la salle du Centre communautaire lors de décès

15.4 Gouvernement du Québec – Demande aux municipalités concernant le suivi du plomb dans l'eau potable

16. SUIVI DES COMITÉS

17. AUTRES SUJETS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

19-261

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

19-262

3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019.

19-263

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 tel que présenté aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJÉTÉES

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **239 205,83 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Réjean Hudon, directeur général

5. ADMINISTRATION

19-264

5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE NOVEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de novembre 2019 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	117 469,18 \$
Comptes payés	79 591,00 \$
Salaires nets novembre 2019 + REER novembre	42 145,65 \$
Total :	239 205,83 \$

5.2 RAPPORT DES REVENUS DE NOVEMBRE 2019

Le rapport des revenus pour le mois de novembre 2019, d'une somme de **38 084,42 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par le directeur général.

19-265

5.3 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut désigner, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant comme prévu à l'article 116 du *Code municipal du Québec*,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel nomme monsieur Tommy Laliberté, conseiller au siège numéro 1, à titre de maire suppléant pour les mois de janvier, février et mars 2020.

Le maire suppléant est mandaté avec tous les pouvoirs qui lui sont dévolus, à siéger aux assemblées de la MRC de Maria-Chapdelaine en remplacement de la mairesse actuelle, lors de vacances ou autres.

19-266

5.4 FIXATION DES DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le calendrier ci-après, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020. Ces séances débuteront à 19 h 30 et se tiendront les :

Dates des séances publiques 2020	
Lundi 13 janvier	Lundi 3 février
Lundi 2 mars	Lundi 6 avril
Lundi 4 mai	Lundi 1 ^{er} juin
Lundi 6 juillet	Lundi 10 août
Mardi 8 septembre	Lundi 5 octobre
Lundi 2 novembre	Lundi 7 décembre

Lorsque la séance ordinaire du conseil municipal survient lors d'un jour férié, celle-ci sera reportée au mardi.

5.5 LISTE DES COMPTES DUS ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Le secrétaire-trésorier dépose devant le conseil la liste des comptes dus envers la municipalité en date du 30 novembre 2019.

19-267

5.6 AUTORISATION DE PAIEMENT DE TERRAINS APPARTENANT À MME YVETTE GOUDREULT

ATTENDU QUE la Municipalité a acheté une banque de terrain à Mme Yvette Goudreault, il y a plusieurs années, en payant les terrains lors de la vente de ceux-ci;

ATTENDU QUE neuf de ces terrains ne sont pas encore vendus et que la Municipalité souhaite effectuer le paiement pour la totalité des terrains restants;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel procède au paiement des terrains suivants, payables en 2020 :

NUMÉRO LOT	RUE	SUPERFICIE (M ²)	PRIX	MONTANT
5 157 290	Tremblay	837,7	3,55 \$	2 973,84 \$
5 157 292	Tremblay	1038,6	3,55 \$	3 687,03 \$
5 157 293	Tremblay	837,7	3,55 \$	2 973,84 \$
5 157 294	Tremblay	837,7	3,55 \$	2 973,84 \$
5 157 301	Tremblay	865,5	3,55 \$	3 072,53 \$
5 157 302	Tremblay	867,5	3,55 \$	3 079,63 \$
5 157 303	Tremblay	954,8	3,55 \$	3 389,54 \$
5 157 305	Tremblay	873,7	3,55 \$	3 101,64 \$
5 157 307	Tremblay	877,9	3,55 \$	3 116,55 \$
Montant total avant taxes				28 368,44 \$

Le conseil autorise madame Francine Chiasson, mairesse, et le directeur général à signer tous documents concernant cet achat.

19-268

5.7 OMH DE MARIA-CHAPDELAINE – BUDGET 2019 RÉVISÉ

ATTENDU QUE le budget 2019 de l'Office municipal d'habitation de Maria-Chapdelaine et le versement de la contribution municipale ont été approuvés par le conseil dans sa résolution n° 19-053, adoptée à la séance ordinaire du 4 mars 2019;

ATTENDU QU'une révision dudit budget a été acceptée par le conseil de la municipalité dans la résolution 19-198, adoptée lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2019;

ATTENDU QU'UNE seconde révision du budget 2019, reçu en date du 7 novembre 2019, a mis en lumière un surplus d'exploitation diminuant la participation annuelle municipale;

ATTENDU QU'une troisième révision du budget 2019, reçu en date du 28 novembre 2019, met en lumière un déficit d'exploitation augmentant la participation annuelle municipale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte le budget révisé de l'OMH de Maria-Chapdelaine et autorise le versement du montant additionnel pour l'année 2019, correspondant à une somme de 3 877 \$, tel que calculé dans le budget révisé 2019.

19-269

5.8 OFFRE D'ACHAT – PRÉSENTATION D'UNE OFFRE À MONSIEUR GHISLAIN ST-PIERRE

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel présente une offre d'achat à monsieur Ghislain St-Pierre pour des terrains situés dans la municipalité d'Albanel, rue Industrielle Nord, connus comme étant le prolongement du parc de maisons mobiles ayant approximativement 96 500 pieds carrés dont la superficie totale sera déterminée par un arpenteur géomètre.

Le prix d'achat offert est de 0,50 \$ le pied carré, sans bâtisse dessus érigée, soit une somme de 48 250 \$ plus taxes, soit : T.P.S. (5 %) 2 412,50 \$, T.V.Q. (9,975 %) 4 812,94 \$, pour un montant total de 55 475,44 \$, payable comptant, lors de la signature du contrat notarié de vente, à intervenir après acceptation de cette offre par monsieur Ghislain St-Pierre.

QUE madame Francine Chiasson, mairesse, et le directeur général soient autorisés à signer tout document se rapportant à cet achat et à en effectuer le paiement.

19-270

5.9 ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT D'EXCAVATION PROPEL INC. POUR UN TERRAIN SITUÉ SUR LA RUE AUGUSTE-NÉRON

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre d'achat d'Excavation Propel inc. pour un terrain situé dans la municipalité d'Albanel, sur la rue Auguste-Néron, connue et désignée comme étant le lot 6 343 282 du cadastre du Québec et ayant une superficie de 3,1149 acres.

Le prix de vente de l'immeuble est de 500 \$ l'acre, sans bâtisse dessus érigée, soit une somme de 1 557,45 \$ plus taxes, soit : T.P.S. (5 %) 77,87 \$, T.V.Q. (9,975 %) 155,36 \$, pour un montant total de 1 790,68 \$, payable comptant, lors de la signature du contrat notarié de vente, à intervenir après acceptation de cette offre par la Municipalité, dans les 90 jours prochains.

QUE madame Francine Chiasson, mairesse, et le directeur général soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et en donner quittance.

19-271

5.10 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTREPRISE – DEMANDE DE DEUX ENTREPRISES

ATTENDU QUE les entreprises Transport JENA inc. et Dépanneur Gauthier présentent une demande d'aide financière dans le cadre de notre Politique d'intervention en matière de développement économique;

ATTENDU QUE les deux demandes ont fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Comité d'aide à l'entreprise;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement des subventions suivantes comme recommandé par notre comité d'aide à l'entreprise :

Entreprises	Sommes autorisées				
	2019	2020	2021	2023	2023
Transport JENA inc.	3 000 \$				
Dépanneur Gauthier	5 450 \$	5 600 \$	5 600 \$	5 600 \$	5 600 \$

6. TRANSPORTS

19-272

6.1 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – RECONDUCTION DE L'ENTENTE POUR LE SERVICE DE SIGNALEURS EN CAS DE TEMPÊTE

ATTENDU QU'il est nécessaire de prévoir une procédure à suivre en cas de fermeture de routes lorsque survient une situation d'urgence, principalement en période hivernale;

ATTENDU QUE les routes visées sont situées sur le territoire de la municipalité, mais sont des routes sous la gestion du ministre et dont il est responsable de l'entretien;

ATTENDU QUE la Municipalité a conclu une entente avec le MTQ dans la résolution 18-275, adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil le 17 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le directeur général ainsi que la mairesse à signer le renouvellement de l'entente avec le MTQ concernant la fermeture de routes en période hivernale.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

19-273

7.1 NORDA STELO – ACCEPTATION DE L’OFFRE DE SERVICES POUR LA MISE À NIVEAU DE LA STATION D’EAU POTABLE DU COTEAU-MARCIL

ATTENDU QUE le réseau de production d’eau potable du Coteau-Marcil était un réseau privé qui est devenu la propriété de la municipalité et qu’il présente quelques lacunes;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter des normes gouvernementales concernant la qualité de l’eau;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé une expertise afin de déterminer l’état des lieux et les paramètres ne respectant pas les normes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

La Municipalité accepte l’offre de services professionnels de Norda Stelo pour la mise à niveau de la station de production et de distribution d’eau potable au Coteau-Marcil au coût de 26 500 \$ plus taxes.

Le conseil autorise le directeur général à signer tout document inhérent à cette entente.

19-274

7.2 CIMA+ – ACCEPTATION DE L’OFFRE DE SERVICES EN INGÉNIERIE POUR LES PLANS ET DEVIS DE LA RÉFECTION DES RÉSEAUX D’EAU POTABLE ET D’ÉGOUT SUR LA RUE DE L’ÉGLISE

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite profiter des travaux de reconfiguration géométrique et d’ajout d’un réseau d’un égout pluvial prévus par le MTQ sur la route 169 (rue de l’Église) entre la rue du Foyer et la Coop Les Marchés Traditions afin de procéder à la réfection des réseaux d’eau potable ainsi qu’à la séparation du réseau d’égout unitaire du même secteur;

ATTENDU QUE les deux projets se réaliseront distinctement en débutant par celui de la municipalité, suivi de celui du MTQ qui est actuellement sous mandat par CIMA+;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

La Municipalité accepte l'offre de services professionnels en ingénierie de CIMA+ pour les plans et devis de la réfection des réseaux d'eau potable et d'égout rue de l'Église.

Le conseil autorise le directeur général à signer tout document inhérent à cette entente.

19-275

7.3 POMPACTION – AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA FACTURE POUR L'INSTALLATION DU PANNEAU DE CONTRÔLE DE LA STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement de la facture n° POMSA-FV101208 pour l'installation du panneau de contrôle de la station de production d'eau potable du village.

La facture sera acquittée en deux versements soit, un premier versement de 26 816,14 \$ immédiatement ainsi qu'un deuxième versement de 26 816,14 \$ en date du 29 décembre 2019.

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

19-276

8.1 CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) – ADHÉSION 2020

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte le versement d'une somme de 375 \$ plus les taxes, pour le renouvellement de son adhésion à la COMBEQ pour l'année 2020.

19-277

8.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDMENT N° 19-246 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 11-158 AFIN D'ENLEVER L'USAGE (RA) RÉCRÉATION URBAINE DANS LA ZONE C07

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel est régie par le *Code municipal du Québec* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a adopté, à la séance ordinaire du 4 juillet 2011, le Règlement de zonage numéro 11-158;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 11-158 est entré en vigueur le 28 septembre 2011 à la suite de la réception du certificat de conformité de la MRC de Maria-Chapdelaine;

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Albanel a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. chapitre A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la zone C07, située sur la rue de l'Église, n'est pas propice à l'implantation d'usages récréation urbaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le Règlement portant le numéro 19-246 modifiant le Règlement de zonage 11-158 afin d'enlever l'usage (Ra) Récréation urbaine dans la zone C07.

19-278

8.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 19-247 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 11-158 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PERMETTRE DES AMÉNAGEMENTS RÉCRÉATIFS ESTIVAUX DANS LA ZONE R76

ATTENDU QUE la municipalité d'Albanel est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a adopté, à la séance ordinaire du 4 juillet 2011, le Règlement de zonage numéro 11-158;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 11-158 est entré en vigueur le 28 septembre 2011 à la suite de la réception du certificat de conformité de la MRC de Maria-Chapdelaine;

ATTENDU QUE le secteur visé se situe dans la zone R76 le long de la rivière Mistassini;

ATTENDU QUE la zone R76 est située dans la plaine inondable;

ATTENDU QU'au printemps 2011, la zone R76 a été inondée par l'eau et les glaces et que plusieurs chalets ont subi des dommages importants;

ATTENDU QUE plusieurs des chalets lourdement endommagés ont perdu leur droit à se reconstruire, nécessitant soit la démolition, soit le déménagement de chalets hors de la zone à risque d'inondation;

ATTENDU QUE plusieurs terrains situés dans la zone R76 sont demeurés vacants sans aucune possibilité de reconstruire un bâtiment servant à abriter des personnes, des animaux ou des choses;

ATTENDU QUE selon l'article 10.6, paragraphe numéro 4, du Règlement de zonage 11-158, l'entreposage des roulottes de villégiatures est permis, mais celles-ci ne doivent en aucun temps être utilisées aux fins d'y loger des personnes;

ATTENDU QUE la MRC de Maria-Chapdelaine a adopté le règlement n° 13-353 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que le document complémentaire afin de permettre des aménagements récréatifs estivaux dans une zone d'inondation dans la municipalité d'Albanel;

ATTENDU QUE la MRC de Maria-Chapdelaine consent à permettre des aménagements récréatifs dans la zone inondable tout en précisant que l'utilisation doit être saisonnière, soit durant la période estivale;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel désire permettre, uniquement dans ce secteur, l'utilisation de roulotte de villégiature de la deuxième semaine de mai jusqu'au 31 octobre de chaque année;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel désire également permettre la construction de bâtiments accessoires servant uniquement à abriter des objets;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. chap. A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel doit mettre en concordance les dispositions du règlement de zonage avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maria-Chapdelaine en vigueur depuis le 28 juin 2007;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné en séance ordinaire du conseil de la municipalité d'Albanel tenue le 4 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER

APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le Règlement portant le numéro 19-247 modifiant le Règlement de zonage n° 11-158 et ses amendements afin de permettre des aménagements récréatifs estivaux dans la zone R76.

19-279

8.4 NORDA STELO – ACCEPTATION DE L’OFFRE DE SERVICES POUR LE DÉVELOPPEMENT D’UNE RUE POUR INDUSTRIES LÉGÈRES

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite mettre en place une rue permettant l’implantation de commerces et d’industries légères en prolongement de la rue Pelchat;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé une expertise afin de mettre à jour le concept de développement préparé en 2015 et de préparer des plans d’ingénierie préliminaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

La Municipalité accepte l’offre de services professionnels de Norda Stelo pour une mise à jour du concept de développement et la préparation des plans d’ingénierie visant la mise en place d’une rue permettant l’implantation de commerces et d’industries légères en prolongement de la rue Pelchat.

Le conseil autorise le directeur général à signer tout document inhérent à cette entente.

9. LOISIRS ET CULTURE

10. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS

19-280

10.1 CENTRE DE RESSOURCES POUR HOMMES OPTIMUM – DEMANDE DE DON 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE le Centre de ressources pour hommes Optimum SLSJ est un organisme généraliste d’aide psychosociale en santé et bien-être des hommes du Saguenay-Lac-Saint-Jean offrant un éventail de services d’aide adaptée aux besoins des hommes;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel autorise le versement d’une participation financière de 50 \$ au Centre de ressources pour hommes Optimum Saguenay–Lac-Saint-Jean dans le cadre de leur campagne de financement 2019-2020.

11. RÉSOLUTIONS

19-281

11.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU SECTEUR GEANT – BUDGET 2020

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte, par cette résolution, le budget 2020 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du secteur GEANT d'un montant de 915 000 \$ avec un apport municipal incendie de 137 250 \$ et un apport sécurité civile de 1 476 \$.

19-282

11.2 MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS – RENOUELEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE

ATTENDU QUE les tests dans les stations d'eau potable doivent être effectués par un employé possédant des qualifications spécifiques;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Stanislas a fait appel à la Municipalité d'Albanel afin d'obtenir les services d'un employé municipal qualifié pour effectuer les tests à leur station de production d'eau potable;

ATTENDU QUE l'envoi d'un employé municipal à St-Stanislas occasionne des frais à la Municipalité d'Albanel et qu'une entente doit être conclue pour la fourniture de la main-d'œuvre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le renouvellement du protocole d'entente pour la fourniture de main-d'œuvre pour les tests d'eau potable de la station de production de la municipalité de St-Stanislas pour l'année 2020.

QUE le conseil autorise le directeur général et la mairesse à signer tout document se rapportant à ladite entente.

19-283

11.3 DEMANDE D'APPUI ET DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités amorcent un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

La Municipalité d'Albanel appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon).

La Municipalité participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- e) La capacité de payer des municipalités;
- f) L'accès difficile aux programmes existants;
- g) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- h) La pérennité des infrastructures.

Cette demande est adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec une copie à la députée Nancy Guillemette afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires.

Le directeur général est autorisé à signer les documents requis à cette fin.

19-284

11.4 INTERAIDE – INSCRIPTION À LA PLATEFORME EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE, par la résolution n° 19-232, le présent conseil municipal a adopté son plan de mesures d'urgence (PMU) en cas de sinistre;

ATTENDU QUE l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMRCQ), en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, du ministère de la Sécurité publique (MSP), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et d'Idside, ont mis en œuvre une plateforme en ligne appelée *InterAide*, un outil dédié à l'entraide qui a comme objectif de faciliter la coopération en matière de sécurité civile entre les municipalités, les MRC et les régies intermunicipales;

ATTENDU QUE ce projet unique, gratuit et novateur vise à renforcer la solidarité dont fait déjà preuve le milieu municipal lors de situation d'urgence, et ce, par le partage de ressources humaines, matérielles, documentaires et d'expertises;

ATTENDU QUE la plateforme *InterAide* est un service Web qui favorise l'entraide en matière de prévention, de planification, d'intervention et de rétablissement, soit les quatre phases d'un PMU;

ATTENDU QU'*InterAide* recense les services, aides et assistances que les municipalités, les MRC et les régies intermunicipales sont en mesure d'offrir;

ATTENDU QUE les données recensées par l'entremise d'*InterAide* sont accessibles en temps réel, 24h/24 et 7jrs/7, tant par les adhérents que par le Centre des opérations gouvernementales (COG);

ATTENDU QU'*InterAide* et la technologie Idside s'inscrivent dans de nouvelles pratiques en favorisant le partage, la collaboration et l'optimisation des expertises en matière de sécurité civile et en mesure d'urgence à travers tout le Québec;

ATTENDU QU'à la suite de son adhésion, tout organisme municipal est convié à recenser les ressources humaines, matérielles et documentaires, de même que son expertise qu'il est en mesure d'offrir, en plus d'identifier ces mêmes éléments dont il pourrait éventuellement avoir besoin;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le présent conseil municipal :

- ✓ adhère au service Web *InterAide*, et,
- ✓ autorise le directeur général à inscrire la Municipalité à cet outil développé par l'ADGMQ et ses collaborateurs.

12. FORMATIONS

13. INFORMATION

14. INVITATIONS

14.1 CORPS DE CADETS 1497 DE NORMANDIN – COMPÉTITION DE TIR

Madame la mairesse présente aux élus l'invitation reçue pour une compétition de tir au profit du Corps de cadets 1497 de Normandin qui se tiendra le 15 décembre prochain au sous-sol de la Polyvalente de Normandin.

14.2 LA FONDATION CANADIENNE DU REIN – MARCHÉ ET COURSE DU REIN 2020

Madame la mairesse présente aux élus l'invitation reçue pour la Marche et la course du rein 2020 au profit de la Fondation canadienne du rein qui se tiendra le 31 mai prochain à Jonquière.

15. CORRESPONDANCE

- 15.1** MSP – Désignation à la municipalité pour bénéficier du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents
- 15.2** MELCC – Avis de non-respect des fréquences d'échantillonnage d'eau potable au Parc Pagé
- 15.3** Club de la Gaieté d'Albanel, Service d'accueil et Fabrique d'Albanel – Demandes de révision d'une décision du conseil concernant la location de la salle du Centre communautaire lors de décès
- 15.4** Gouvernement du Québec – Demande aux municipalités concernant le suivi du plomb dans l'eau potable

16. SUIVI DES COMITÉS

Les élus municipaux informent l'assemblée des différents comités auxquels ils ont assisté depuis la dernière séance. Les sujets discutés portent notamment sur :

- L'adoption du budget de la MRC de Maria-Chapdelaine.

17. AUTRES SUJETS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la présente séance, les questions portent sur les sujets suivants :

- L'achat des terrains appartenant à M. Ghislain St-Pierre;
- La quote-part pour la sécurité civile et le service incendie;
- La location de la salle du Centre communautaire lors de décès;
- L'installation de cendrier à la sortie du Centre communautaire;
- Le dossier des terrains en milieu humide;
- Les tests d'eau pour les particuliers;
- L'installation d'une borne pour les voitures électriques.

19-285

19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE

QUE la séance soit levée à 20 h 40.

Fait et passé à Albanel en ce deuxième jour de décembre 2019.

FRANCINE CHIASSON, mairesse

RÉJEAN HUDON, directeur général